



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1172

Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2021 pour un montant total de 9 200 euros - Autorisation de solliciter une subvention de 50 000 euros auprès de l'Etat au titre de l'année 2021 pour ce dispositif

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. CHIHI Mohamed

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1172 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF NATIONAL VILLE VIE VACANCES - PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2021 POUR UN MONTANT TOTAL DE 9 200 EUROS - AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DE 50 000 EUROS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE L'ANNEE 2021 POUR CE DISPOSITIF (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le dispositif « Ville Vie Vacances » (VVV) constitue l'un des leviers d'action dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) signée le 10 décembre 2014 avec le Préfet du Rhône, le Procureur de la République, le président du Tribunal de grande instance, le président de la Métropole et le directeur académique des services de l'Education nationale.

La STSPD constitue le programme de travail du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ainsi que le volet sécurité/prévention de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville, approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 novembre 2015.

Le dispositif VVV permet d'apporter une participation financière aux associations organisant, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 16 ans, en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils. L'objectif est de les inscrire dans une démarche de projet, d'encourager leurs initiatives et de favoriser leur engagement.

Ce dispositif vient en complément de la programmation des chantiers jeunes. Dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise, l'Etat a confié la gestion du dispositif VVV à la Ville de Lyon, en contrepartie d'une subvention d'un montant de 50 000 euros en 2021, inscrite en recettes au budget de la Ville de Lyon.

L'enveloppe dévolue au dispositif « Ville Vie Vacances » a fait l'objet d'un arbitrage avec la participation des services concernés de l'Etat, les actions proposées vous sont présentées dans le tableau ci-après, elles complètent la première programmation approuvée par le Conseil municipal lors de la séance du 27 mai dernier pour un montant total de 40 800 euros :

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'action	Période	Arr.	Contenu et objectif de l'action	Montant proposé VVV LC 41938
Association Laïque Gerland la Mouche - ALGM section Basket 64 rue Victor Lagrange à Lyon 7 <sup>ème</sup>	Dribbler pour se construire	Toussaint	7 <sup>ème</sup> /8 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un tournoi de basket 3x3 au vélodrome du Parc de la Tête d'Or ou au Parc de Parilly associant pratique sportive, ateliers consacrés à la nutrition, à la préparation mentale, à la maîtrise des émotions et sensibilisation aux risques de violences sexuelles ou de bizutage dans l'environnement sportif</li> <li>• Bénéficiaires : 77 jeunes issus des quartiers Cité Jardin de Gerland, Mermoz et Etats-Unis.</li> </ul> <p><u>Objectif</u> : découvrir une nouvelle pratique sportive et un nouvel environnement. Acquérir les valeurs liées à la pratique sportive. Accompagner les jeunes dans le développement de l'estime de soi.</p>	4 000 €
Association de gestion des Centres Sociaux Santy-Mermoz 1 rue Joseph Chalier à Lyon 8 <sup>ème</sup>	Séjour multisports été 2021	Eté	8 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de 3 séjours de 5 jours à l'Espace Eau Vive de Porcieu (38).</li> <li>• Bénéficiaires : 21 jeunes résidant à Mermoz dont un petit groupe particulièrement fragile ; le séjour co-encadré par un animateur et un éducateur est pensé comme le point de départ d'un accompagnement socio-éducatif durable.</li> </ul> <p><u>Objectif</u> : proposer à des jeunes fragilisés par le confinement un séjour en pleine nature. Mettre en place une action favorisant la mixité de genre.</p>	2 500 €
Association de gestion des Centres Sociaux Santy-Mermoz 1 rue Joseph Chalier à Lyon 8 <sup>ème</sup>	Stage street art	Toussaint	8 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un stage de 5 jours encadré par un street-artiste.</li> <li>• Bénéficiaires : 21 jeunes résidant à Mermoz dont un petit groupe particulièrement fragile.</li> </ul> <p><u>Objectif</u> : proposer à des jeunes la découverte d'une pratique artistique. Accompagner les jeunes dans la réalisation d'une œuvre collective au sein du quartier pour lutter contre la dégradation récurrente d'un mur d'enceinte appartenant à GrandLyon Habitat.</p>	2 700 €
<b>Total</b>					<b>9 200 €</b>

Les conditions et modalités de versement de ces subventions peuvent être formalisées par des conventions d'application, dont le modèle type est joint au présent rapport (associations pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement).

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions de fonctionnement, pour un montant global de 9 200 euros, sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessus.
- 2- Le modèle type de convention d'application susvisé est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- La dépense totale correspondante, soit 9 200 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021 sur la ligne de crédit 41938, nature 65748, fonction 4214.
- 5- M. le Maire est autorisé à solliciter auprès de l'Etat la subvention de 50 000 euros au titre de l'année 2021, pour la mise en place du dispositif Ville, Vie, Vacances.
- 6- La recette correspondante, soit 50 000 euros, sera perçue sur la ligne de crédit 42263, nature 74718, fonction 4214.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET